



© Femme de dos qui ouvre les bras pour respirer l'air ambiant en extérieur
© Atmo Nouvelle Aquitaine

ENVIRONNEMENT

Un nouvel indice national de la qualité de l'air disponible le 1er janvier 2021

L'indice de la qualité de l'air ATMO change. Il entrera officiellement en vigueur dès le 1er janvier 2021. Disponible depuis le 22 décembre 2020 sur le site Web d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, il est plus précis et plus complet. L'objectif de ce nouvel indice est de mieux répondre aux besoins d'information sur la qualité de l'air que vous exprimez en tant qu'habitant.

Publié le 22 décembre 2020

Actualité proposée par

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/> (<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/>)

L'indice ATMO actuel, qu'est-ce que c'est ?

Depuis plus de 20 ans, Atmo Nouvelle-Aquitaine, comme les autres observatoires régionaux de la qualité de l'air, calcule et publie chaque jour un indice de la qualité de l'air appelé indice ATMO.

Comment ? À partir des concentrations dans l'air de 4 polluants réglementés : dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃) et particules en suspension PM10 (dont le diamètre est inférieur à 10 micromètre s). Il qualifie la qualité de l'air sur une échelle de 1 à 10 pour vous informer.

Actuellement en Dordogne, il est disponible seulement pour le Grand Périgueux.

Qu'est-ce qui change avec le nouvel indice ?

L'évolution de l'indice de la qualité de l'air repose sur plusieurs nouveautés :

- L'indice ATMO intègrera un 5^e polluant réglementé, aux effets sanitaires avérés : les particules fines PM2,5 (dont le diamètre est inférieur à 2.5 micromètres). Ses seuils seront alignés sur ceux choisis par l'Agence européenne pour l'environnement.
- Il apportera ainsi chaque jour une prévision plus fine de l'exposition de la population à la pollution de l'air pour toutes les communes du Grand Périgueux.
- Son échelle évoluera aussi : le niveau Très bon disparaît, et le niveau Extrêmement mauvais fait son apparition. Le nouvel indice qualifie donc l'état de l'air selon 6 classes : Bon / Moyen / Dégradé / Mauvais / Très mauvais / Extrêmement mauvais.



Grâce à ce nouvel indice, vous pourrez connaître plus finement, près de chez vous, l'état de la qualité de l'air et adapter vos activités en conséquence.

Pourquoi y aura-t-il à l'avenir, plus d'indices dégradés à extrêmement mauvais ?

Le nouvel indice agit comme un thermomètre, avec une nouvelle graduation : il donne une représentation différente de la qualité de l'air. L'augmentation du nombre de jours avec une qualité de l'air dégradée, mauvaise, très mauvaise ou extrêmement mauvaise découle du changement de la méthode de calcul, de l'intégration des PM2,5, et de nouveaux seuils.

Cela ne résulte pas d'une dégradation de la qualité de l'air : au contraire, celle-ci tend à s'améliorer depuis 20 ans.



Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site d'[Atmo Nouvelle Aquitaine](https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/actualite/lindice-atmo-de-la-qualite-de-lair-evolue) (<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/actualite/lindice-atmo-de-la-qualite-de-lair-evolue>) !

Contact



ENVIRONNEMENT
Atmo Nouvelle Aquitaine

✉ Courriel
☎ 09 84 20 01 0
0



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIA
L
SERVICE

Christine CORNUT

Chargée d'études Climat Air Energie

✉ Courriel
☎ 05 53 35 75 1
5



1 boulevard Lakanal - BP 70171
24019 PÉRIGUEUX Cedex

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)